

La Directrice générale de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 31 mai 2013 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur François-Xavier DUPORGE, Secrétaire général du FFEM, à l'effet de signer, au nom de la Directrice générale, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Secrétariat du FFEM visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier DUPORGE, Secrétaire général du FFEM, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Dominique RICHARD, ingénieur au sein du Secrétariat général du FFEM.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 15 Septembre 2015
En un exemplaire original

La Directrice générale

Anne PAUGAM